

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 310

Artikel: Silhouette de femme : Otilie Roederstein

Autor: Delachaux, V. / Roederstein, Otilie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des tables décorées aux couleurs fédérales se groupent joyeusement déléguées de tous les cantons. A la demande générale, M^{me} Leuch et M^{lle} Gourd exposent au dessert ce qui s'est passé dans ces entrevues officielles, auxquelles tant de déléguées regrettent de n'avoir pu assister faute de place, faute des exigences de l'étiquette aussi; M. le conseiller national Huber, (St-Gall) salué par une ovation, commente avec entrain les résultats moraux de la journée. M^{me} Studer- de Goumoens (Winterthour) apporte les remerciements de chacun à M^{me} Leuch pour la maîtrise avec laquelle elle a organisé cette pétition; et M^{lle} Mathilde Muller (Zurich) vient confesser qu'elle, adversaire des cortèges suffragistes, adversaire des manifestations sur la voie publique, a été convertie par ce qu'elle a vu aujourd'hui, et comprend maintenant l'utilité en des circonstances spéciales de ces démonstrations spéciales. Dommage seulement que ceux et celles qui se sont effrayés de notre manifestation, qui ont eu par avance peur qu'elle ne se couvre de ridicule, n'aient pas, comme M^{lle} Muller, tenté eux-mêmes l'expérience: ils auraient sans nul doute trouvé aussi leur chemin de Damas.

Et maintenant, le résultat, attendez-vous?

Il y a deux résultats à attendre. Un résultat de fait, et un résultat moral. Le résultat de fait, c'est celui qu'expose tout au long une des brochures de propagande du Comité d'action, c'est à dire le long, très long *processus*, que va suivre notre pétition aux Chambres fédérales, et que certains estiment à huit ans en tout cas..., si tout va bien. Le résultat moral est plus immédiat. Le résultat moral de la pétition dans les cantons, nous l'avons indiqué dans un précédent article; le résultat moral de la journée d'aujourd'hui réside en grande partie pour nous dans l'accueil qui nous a été fait au Palais fédéral. Oh! non pas dans les discours forcément prudents et peu compromettants de nos magistrats, mais bien plutôt dans la curiosité, l'attention, l'intérêt que notre arrivée en cortège, si calme, si digne, si simple a forcément éveillés. Nombreux sont-ils, députés aux Chambres fédérales, journalistes, photographes, huissiers, qui, grâce à notre manifestation, ont pris maintenant contact avec la réalité suffragiste. La réalité suffragiste: des femmes, de tous les cantons, de tous les milieux, de toutes les opinions, qui demandant simplement à être associées à la vie de leur pays, en égales et non pas en inférieures. Voilà tout.

E. Gp.

P.S. — Cet article était écrit tout chaud après la manifestation, quand au moment de notre départ pour le Congrès de Berlin, nous avons encore juste eu le temps de prendre connaissance des articles charmants, dont l'esprit et la courtoisie ne le cèdent qu'à l'intelligence des choses sérieuses, qu'ont bien voulu nous consacrer certains correspondants à Berne de journaux vaudois ou genevois. Peut-être ces Messieurs ignorent-ils le proverbe, que nous nous faisons un plaisir de leur rappeler, en cette occasion où il s'applique admirablement: *Les chiens aboient et la caravane passe...*

Cantons	Population totale	Chiffre total de signatures	Hommes	Femmes
Berne	669.996 hab.	50.746	17.942	32.804
Zurich	535.634	46.619	14.417	32.202
Vaud	315.326	36.212	9.916	26.296
St. Gall	294.028	8.061	2.401	5.660
Argovie	239.777	11.058	4.017	7.041
Bâle (les 2 demi-cantons ensemble)	222.145	22.861	6.531	16.330
Lucerne	176.489	6.576	1.984	4.592
Genève	170.332	22.312	6.534	15.778
Tessin	153.457	439	231	208
Fribourg	142.290	439	134	305
Thurgovie	135.153	3.376	1.134	2.242
Neuchâtel	130.671	19.589	6.620	12.969
Soleure	130.250	8.876	2.891	5.985
Valais	128.274	1.065	503	562
Grisons	118.263	1.637	475	1.162
Appenzell (les 2 Rhodes)	69.655	958	335	623
Schwyz	59.475	581	226	355
Schaffhouse	50.238	3.958	1.171	2.787
Glaris	33.639	1.051	300	751
Zoug	31.439	561	191	370
Unterwald (Obw. et Nidw.)	31.427	34	6	28
Uri	23.843	905	295	610
Etranger		1.238	523	715
		249.152	78.777	170.375

Les Chiffres que nous avons indiqués dans notre précédent numéro ayant été modifiés pour plusieurs cantons, nous publions ce nouveau tableau. Ces rectifications ne changent d'ailleurs en rien nos comparaisons et proportions, sauf en ce qui concerne le canton de Berne, dont le 13^e de la population totale a signé, et non pas le 14^e. L'ordre définitif des cantons (total des signatures comparé au chiffre total de la population, y compris étrangers et enfants) est donc le suivant: 1. Neuchâtel; 2. Genève; 3. Vaud; 4. Bâle; 5. Zurich; 6. Schaffhouse; 7. Berne; 8. Soleure, etc.

Silhouette de femme

Otilie ROEDERSTEIN

Dans une brochure en allemand¹, M^{me} Clara Tobler nous apporte des précisions captivantes sur la vie de l'excellente peintre qu'est Otilie Roederstein, vie si claire qu'elle est, suivant l'expression de l'artiste, «un livre que chacun peut lire!»

Née à Zurich en 1859, de parents d'origine allemande, elle éprouva un goût très précoce pour le dessin et l'un de ses chers souvenirs c'est le temps où le peintre Pfyffer peignit tout la famille Roederstein. Elle n'avait que neuf ans, mais en elle s'éveilla le désir d'être peintre, elle aussi. Pour donner à ce désir toute son ardeur, ne manqua point la traditionnelle hostilité d'une mère «qui eût plus volontiers vu l'enfant au cimetière qu'artiste».

Le propre des véritables vocations c'est qu'elles triomphent de tous les obstacles: âgée de 17 ans, Otilie commença ses études de peinture, d'abord dans les cours de Pfyffer, où elle eut tout juste le temps de faire la connaissance de Louise Breslau alors à la veille de son départ pour Paris. De Zurich, elle s'en fut à Berlin, puis à Paris, où elle étudia chez Carolus Duran, Henner et Luc-Olivier Merson.

L'année 1885 est une date importante de la vie de la jeune peintre: elle fait la connaissance d'une étudiante en médecine, Eli-

sabeth Winterhalter. L'«Art» et la «Science» se lient de forte amitié et vivent dès lors ensemble, à Francfort sur le Main, ou à Paris, ou à Hofheim, dans le Taunus, la résidence actuelle de l'artiste.

Otilie Roederstein ne trouva pas du premier coup la technique convenant le mieux à son tempérament robuste et primesautier. De la peinture à l'œuf elle passa à l'huile, puis revient à la peinture à la détrempe à laquelle elle est demeurée fidèlement attachée jusqu'à l'heure présente. Elle eut quelque temps un atelier où elle reçut des élèves, mais elle refusa d'enseigner à l'Institut Stadel, d'abord parce qu'elle était souvent en voyage, ensuite parce que, plus s'affirmait sa propre personnalité, moins elle se sentait faite pour l'enseignement.

En 1902, la ville de Zurich et la Confédération donnèrent la naturalisation d'honneur à l'artiste déjà célèbre et dès 1910, c'est dans le Taunus, aux forêts innombrables, que se fixent les deux amies. Leur vie, durant la guerre, n'y fut point aisée, mais Otilie continua malgré tout la belle série de ses portraits et de ses études de fleurs.

On a dit que le peintre de portraits devrait pouvoir vivre quelque temps dans l'intimité de ses modèles pour en mieux rendre le caractère essentiel. Mais Otilie Roederstein, — O. W. R., comme elle signe, — n'a nul besoin de longue préparation pour comprendre, pour dégager, pour retracer les traits distincts propres à une physionomie. Elle a la vision aigüe, le sens psychologique toujours à l'affût, le don d'éveiller la sympathie, la

¹ Rascher et Cie, Verlag, Zurich.

Neuchâtel précise...

Nous sommes heureuse de pouvoir fournir à Mlle Gourd les renseignements qui lui permettront de pousser la comparaison avec les résultats de Genève et d'en tirer la conclusion.

Neuchâtel n'a pas de Bureau cantonal de statistique et aucun département n'a pu nous donner le chiffre des Suisses, hommes et femmes majeurs. Cependant, en nous basant sur les statistiques du recensement fédéral de 1920, nous pouvons évaluer avec une approximation suffisante le nombre actuel des adultes suisses établis dans notre canton:

En 1920, la population comptant 120.524 Suisses dont 77.054 majeurs.

En 1928, la population comptant 117.660 Suisses dont 75.222 majeurs.

La pétition étant couverte de 19.589 signatures, la proportion se monte donc à 26 %.

Fierté légitime d'enregistrer ce joli résultat, d'autant que notre canton ne compte que trois petites villes sur 63 communes!

M. JEANNERET-WASSERFALLEN.

Le Congrès de Berlin

La Suisse à la Commission de la Police féminine.

Les séances officielles et publiques du Congrès de Berlin ont été, comme le savent nos lecteurs, précédées de séances de Commissions, dans lesquelles ont été présentés des rapports et débattus les textes des Résolutions à proposer au Congrès en Assemblées plénières. Nous pensons intéresser les lecteurs du Mouvement en publiant ci-après le rapport présenté par la Suisse à la Commission internationale de la Police féminine :

Depuis le rapport présenté pour notre pays à la Commission de la Police féminine, lors de sa réunion à Amsterdam en 1927, des progrès ont été réalisés dans trois villes suisses: Genève, Berne et Lausanne.

A Genève, les services rendus par l'auxiliaire de police et par son assistante ont été si évidents que le gouvernement s'est décidé à les reconnaître de façon officielle, en faisant figurer leurs traitements au budget du service de la police. Jusqu'alors en effet, l'auxiliaire était bien payée par le gouvernement, mais sur un fonds quelconque et le traitement de son aide était fait par des Associations privées féminines de relèvement moral. Mais ce n'est pas

confiance en soi et dans les ressources de son art, la probité, le savoir, la belle technique, et la poésie alliée à une verdure qui s'accroît avec les années.

Ainsi équipée, l'artiste a fait une œuvre considérable, harmonieuse, grave et belle. Que d'effigies puissantes ou gracieuses ! Que de fleurs écloses dans le jardin et portées toutes fraîches sur la toile ! « J'aurais dû peindre davantage de paysages, a-t-elle dit une fois, surtout dans les montagnes: les lignes vigoureuses m'attirent ».

Une amie dont l'amitié est à toute épreuve, des allées et venues de gens aimables et de modèles intéressants, les fleurs du jardin, le calme de la forêt toute proche, les bons chiens, leur cœur dans les yeux, et toutes sortes d'autres petits favoris, voilà l'entourage d'Otilie Roederstein dans sa maison au pignon pointu. Elle compte aujourd'hui soixante-dix ans et a le privilège d'une parfaite santé qui permet d'attendre d'elle de belles œuvres encore, de ces portraits dans la tradition à laquelle elle se rattache — autant qu'un talent si personnel peut le faire — celle des Rembrandt, des Holbein et des Dürer. Autrefois, c'était l'école française qui l'attirait, maintenant, elle préfère la conception germanique de l'art.

Tout est à lire, tout intéresse dans l'étude qu'a faite sur elle Clara Tobler et nous engageons vivement qui lit l'allemand à se la procurer.

V. DELACHAUX.

seulement du fait que ces Associations sont déchargées de ce souci financier dont nous nous félicitons, mais surtout de ce qu'il manifeste l'absolue nécessité d'un service officiel de police féminine. Evidemment, beaucoup de tâches purement sociales et d'assistance sont aussi remplies par ces deux femmes et nous sommes encore loin de l'organisation d'un service de police féminine tel que le comprennent et le réclament les féministes, mais le progrès réalisé est sans doute une étape sur ce chemin.

A Berne, en revanche, le poste d'assistante de police correspond mieux aux desiderata exprimés par la Commission de l'Alliance. Il a été créé le 1^{er} mai 1928, à la suite de démarches répétées de trois Sociétés féminines (Association pour le Suffrage féminin, Amies de la Jeune Fille, Société pour le relèvement de la moralité) et après qu'une conférence de Commandant Allen eût exercé une grande influence sur l'opinion publique. L'assistante nommée présentée par les Sociétés féminines, M^{lle} Marguerite Ernst, a été choisie entre quatre candidates. Elle n'avait pas de préparation spéciale (qui d'ailleurs ne lui a pas été demandée) mais possédait le diplôme d'une Ecole sociale et avait travaillé comme infirmière dans un asile d'aliénés. Sa nomination n'est que provisoire, et doit être confirmée après une année de fonctions: elle portera alors le titre d'*agente de police*, qu'elle n'a pas le droit d'employer maintenant. Elle dépend directement du chef de la police des mœurs, qui lui-même, relève immédiatement du directeur de la police municipale. Son traitement à partir du 1^{er} mai 1929, est de 420 fr. par mois, émergeant officiellement au budget de la Ville de Berne; Elle ne porte pas d'uniforme.

Son travail porte essentiellement sur tous les cas relevant de la police et qui concernent des femmes, qu'il s'agisse de questions de mœurs, d'ivrognerie ou de délits de droit commun. C'est elle qui escorte les femmes de la prison au tribunal et vice versa, qui fouille les prévenues, qui procède aux interrogatoires des femmes et des enfants, de telle façon que les enfants n'ont désormais plus aucune relation avec la police masculine, et les femmes très rarement. Elle présente ensuite des rapports, dont elle est responsable, et qui servent de base aux contraventions et aux sanctions. C'est elle qui établit le lien entre les organes de la police et les Associations philanthropiques et de moralité publique, aux soins desquelles sont remises les prévenues qu'elle estime susceptibles d'amélioration. Son chef immédiat se déclare très satisfait de son travail que lui facilitent les relations avec ses collègues, qui l'apprécient et la respectent. La création d'un deuxième poste d'agente de police est prévu pour plus tard.

A Lausanne, c'est à la suite de plaintes sur le racolage trop fréquent et le développement inquiétant de la prostitution qu'une Commission extraparlamentaire, nommée pour examiner la situation, proposa de concentrer plus de compétences entre les mains de la police, et pour rendre ces compétences efficaces, de créer un poste d'agente de police. Il est juste de signaler que cette Commission ne comprenait pas une seule femme, mais plusieurs féministes masculins convaincus! L'agente de police nommée, Mlle Emmy Bader, ancienne institutrice, a fait des études spéciales à Londres, dans l'école de Commandant Allen, et à Hambourg, sous les ordres de Frau Erkens. Elle dépend directement du commandant de police, et fait partie de l'Etat-Major de la police lausannoise. Elle ne porte pas d'uniforme. Ses fonctions, telles que les fixe son cahier des charges, peuvent se résumer de la façon suivante :

- A. *Police préventive.* — Dépistage de la prostitution, du racolage, interrogatoires des prostituées; mesures à prendre en vue de leur relèvement. Lutte contre la littérature immorale. Surveillance des bureaux de placement. Patrouilles dans les rues et les promenades, surveillance des bains pour femmes, du vagabondage scolaire.
- B. *Police administrative.* — Enquêtes sur l'enfance malheureuse, sur des cas d'assistance, d'alcoolisme. Liaison avec les œuvres bénévoles qui s'occupent de ces questions.
- C. *Affaires pénales.* — Participation aux enquêtes relatives aux délits de mœurs, dans lesquelles sont impliqués des enfants et des femmes, soit comme prévenus, soit comme plaignants. Interrogatoires d'enfants délinquants (vol, mendicité, etc). Affaires d'avortement.

Le membre suisse de la Commission :
Emilie GOURD.